

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

**Nombre de membres**

- afférents au C. M. : 15  
- en exercice : 14  
- présents : 14

L'an deux mil seize et le lundi douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

**Date de la convocation**

2 décembre 2016

**Présents : 14**

CAMOIN Josiane  
AUBOSSU Solange  
JOANNY Patrick  
PONCE Marie-Thérèse

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel  
CHAREYRE Fabrice  
MACIEJEWSKI Noël  
VIALLE Yvette

ROURESSOL Raymond

GUYON Marc  
CLAUZIER Laurence  
PARGOIRE Caroline  
VOLLE Georges

**Date d'affichage**

2 décembre 2016

**Absents : 0****Procurations : 0**

**Secrétaire de séance élu :** CHAREYRE Fabrice

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 1/OBJET : SIVU des Inforoutes de l'Ardèche – Adhésions et retrait de collectivités

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche dont la commune est membre, a émis un avis favorable à plusieurs demandes d'adhésion et à un retrait :

➤ Demandes d'adhésions de Communes à titre isolé :

- Charmes sur Rhône
- Tauriers
- Montréal
- Malboosc

➤ Demandes d'adhésion des Syndicats suivants :

- Syndicat des Eaux du Bassin de Privas
- Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse »
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Syndicat Mixte Ardèche Verte
- SICTOM entre Monts et Vallées

➤ Demande de retrait de la commune de Cros de Géorand

Il demande aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur ces nouvelles adhésions et ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion formulées ci-dessus ;
- Emet un avis favorable à la demande de retrait formulée ci-dessus.

## 2/OBJET : Demande d'adhésion de la commune de Lavilledieu au périmètre intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals

Le Maire explique que par délibération en date du 22 septembre 2016, le conseil municipal de la commune de Lavilledieu a fait part de sa volonté d'adhérer au périmètre intercommunal de la communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

Par délibération du 27 octobre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals (CCPAV) s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Lavilledieu au périmètre intercommunal de la CCPAV.

En application de l'article L5211-18 du CGCT, il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises (50 % des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population).

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- . 6 voix pour : R. MASSEBEUF, R. ROURESSOL, J. CAMOIN, M. GUYON, F. CHAREYRE, P. JOANNY ;
- . 8 voix contre : M. MIALON, G. VOLLE, N. MACIEJEWSKI, C. PARGOIRE, S. AUBOSSU, M.T. PONCE, Y. VIALLE, L. CLAUZIER ;

- Emet un **avis défavorable** à la demande de la commune de Lavilledieu pour adhérer au périmètre intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

### **3/OBJET : SDE07 – Demande de subvention éclairage public**

Le Maire rappelle la délibération du 7 mars dernier approuvant le devis pour le renforcement de l'éclairage public du chemin de la Plaine et de la zone commerciale des Terres de Millet pour un montant de travaux de 7 390.98 € H. T. (8 869.17 € T. T. C.).

Il explique ensuite que cette proposition doit être modifiée afin de tenir compte de points d'éclairage supplémentaires demandés par la Commune. Le montant du devis modifié s'élève désormais à 11 846.97€ (14 216.36 € T. T. C.).

Il rappelle que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) à hauteur de 50 % du montant des travaux H. T. (subvention attendue 5 923.48 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le devis pour le renforcement de l'éclairage public d'un montant de 11 846.97 € H. T. ;
- **sollicite** le concours du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour le financement de cette opération ;
- **confie** par convention la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux au SDE07 ;
- **autorise** le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

### **4/OBJET : Achat terrains aux consorts TOURVIELLE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de création d'un centre bourg il est prévu l'achat de parcelles de terrain appartenant aux consorts TOURVIELLE, chemin de la Tourasse actuellement classés en zone AUF du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Parcelle cadastrée section A n° 333 d'une contenance de 8 370 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée section A n° 1744 d'une contenance de 227 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée section A n° 1746 d'une contenance de 4 412 m<sup>2</sup>

**Soit une surface totale de 13 006 m<sup>2</sup>.**

L'acquisition de ces parcelles de terrain est consentie et acceptée au prix de 300 000 € (trois cent mille euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- . 13 voix pour
- . 1 abstention : L. CLAUZIER

- décide de l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 1744 et 1746 au prix de 300 000 € ;
- autorise le Maire à signer les documents d'arpentage et actes notariés relatifs à ces acquisitions ;
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget communal ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **5/OBJET : Approbation APS travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales RN102 – Première tranche et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la Route Nationale 102 ont dû être interrompus par la découverte d'amiante sur le réseau d'égout et d'un problème de structure des anciens trottoirs engendrant des difficultés techniques de goudronnage et des coûts<sub>2</sub>supplémentaires remettant en cause l'économie du

marché. Le marché initial a donc été résilié par délibération en date du 28 novembre 2016. Le Maire présente le nouvel avant-projet sommaire (APS) établi par le bureau d'étude tenant compte des difficultés rencontrées. Il explique ensuite qu'il convient de solliciter le concours des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 (dotation d'équipement des territoires ruraux), de la Région, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Syndicat Ardèche Claire pour le financement de cette opération.

#### **Réseau d'eau potable :**

- estimation des travaux de réseau AEP .....	35 755.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	4 800.00 €
- Montant total HT de l'opération AEP .....	40 555.00 €
- TVA 20 % .....	8 111.00 €
- <b>Montant total TTC de l'opération AEP .....</b>	<b>48 666.00 €</b>

#### **Réseau d'eaux usées :**

- estimation des travaux de réseau EU .....	44 303.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	5 900.00 €
- Montant total HT de l'opération EU .....	50 203.00 €
- TVA 20 % .....	10 040.60 €
- <b>Montant total TTC de l'opération EU .....</b>	<b>60 243.60 €</b>

#### **Réseau eaux pluviales et reprise des trottoirs**

- estimation des travaux de réseau EP et trottoirs .....	104 790.00 €
- Honoraires, frais divers et imprévus.....	13 400.00 €
- Montant total HT de l'opération EP et trottoirs .....	118 190.00 €
- TVA 20 % .....	23 638.00 €
- <b>Montant total TTC de l'opération EP .....</b>	<b>141 828.00 €</b>

<b>Montant total de l'opération H. T.....</b>	<b>208 948.00 €</b>
TVA 20 % .....	41 789.60 €
<b>Montant total TTC .....</b>	<b>250 737.60 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le nouvel Avant-projet Sommaire pour le renforcement du réseau d'eau potable, du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales de la route nationale 102 (première tranche) ;
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 au taux maximum (pour l'eau potable, l'assainissement collectif et le réseau d'eaux pluviales) ;
- sollicite l'aide de la Région Rhône-Alpes Auvergne ;
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre du contrat assainissement « Ardèche et Affluents Amont » ;
- sollicite l'aide du Syndicat Ardèche Claire dans le cadre du contrat de rivière « Ardèche et Affluents Amont » ;
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Le Maire rend compte de la réunion du jeudi 8 décembre relative à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec les personnes publiques associées. La procédure risque de prendre un peu plus de temps que prévu. La réunion publique initialement prévue le 12 janvier 2017 est reportée à une date ultérieure. La date sera fixée en fonction de l'avancement du dossier.

➤ Marc GUYON informe l'assemblée que le bulletin municipal 2017 est en cours de finalisation. 7 commerçants n'ont pas renouvelé leur annonce publicitaire et 3 nouveaux annonceurs répertoriés.

Montant des publicités collectées :	5 145 €
Coûts d'impression	3 780 €
Marge dégagée	1 365 €

Les bulletins seront distribués dans les boîtes aux lettres la première semaine de janvier avec les agendas.

➤ Le Maire fait le point sur les évolutions des montants des taxes foncières et taxes d'habitation pour cette année. Le montant de la taxe pour les ordures ménagères a baissé légèrement.

➤ Deux courriers ont été reçus en Mairie pour la recherche de terres agricoles pour la plantation de plantes aromatiques.

➤ Fabrice CHAREYRE informe l'assemblée qu'un campement illégal s'est installé au bord de la rivière Ardèche.

➤ **Dates :**

- |                                       |                   |  |
|---------------------------------------|-------------------|--|
| . Samedi 17 décembre 2016 à 20 H 00   | Salle Polyvalente | Pièce de théâtre « Carré de Femmes »<br>(Saint Didier en Fête) |
| . Vendredi 16 décembre 2016 à 19 h 00 | Mairie            | Réception du personnel communal                                |
| . Lundi 9 janvier 2017 à 19 h 00      | Salle Polyvalente | Vœux du Maire  |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00  
A Saint Didier sous Aubenas, le 19 décembre 2016

Le Maire,  
Richard MASSEBEUF

